

## **HONORAIRES D'AGENCE**

**Honoraires applicables à compter du 01/01/2019**

### **TRANSACTION :**

- Immeubles : 3.5 % TTC du prix net vendeur
- Terrains : 2.5 % TTC du prix net vendeur

A la charge de l'acquéreur

### **LOCATION :**

- Honoraires de visite, constitution de dossier, rédaction du bail :
  - 10 euros par m2 habitables à la charge du locataire
  - 10 euros par m2 habitables à la charge du bailleur
- Honoraires d'état des lieux d'entrée :
  - 3 euros par m2 habitables à la charge du locataire
  - 3 euros par m2 habitables à la charge du bailleur

### **GESTION :**

- Honoraires de gestion : 6% HT du loyer charges comprises
- Assurance loyers impayés : 2.3% HT du loyer charges comprises